



LA BAVARDE

DES NOUNOUS



EN JUILLET 2021



ACCIDENTS DOMESTIQUES
assurances & préventions

BLESSURES
les différents types



EN PARTENARIAT
AVEC LA CAF





Accident pendant une garde d'enfant : qui est responsable ?

Rédigé par des auteurs spécialisés
Ooreka • À jour en juin 2021

Votre enfant est victime d'un accident pendant qu'il était sous la garde d'un tiers. Qui est responsable et, surtout, comment va-t-il être indemnisé ?

Déterminer les responsabilités

On différencie la responsabilité en cas d'accident et en cas de maladie.

En cas d'accident

- C'est la personne qui avait la garde de votre enfant qui est responsable : crèche, nounou, baby-sitter, grands-parents, etc. Si votre enfant a été victime d'un accident, c'est en effet qu'il doit y avoir eu un défaut de surveillance.
- Toutefois, si votre enfant est grand et a commis une faute (un adolescent qui fait une bêtise par exemple), la responsabilité de la personne qui le gardait sera amoindrie.

En cas de maladie

Si un enfant malade est confié à une tierce personne, celle-ci a une **obligation de moyens et non de résultats**.

Ainsi, si l'état de l'enfant empire, mais que la personne à qui a été confié votre enfant lui avait dispensé tous les soins nécessaires, sa responsabilité ne pourra être retenue.

Indemnité

Maintenant que les responsabilités sont déterminées, il faut savoir que c'est la personne responsable qui indemniser la famille : prise en charge des frais médicaux, dédommagement, etc. Généralement, elle fait jouer son assurance responsabilité civile.

Faire intervenir les assurances responsabilité civile

Il existe des responsabilités civiles différentes pour chaque mode de garde :

Collectivité

En crèche, c'est elle qui est responsable de la sécurité des enfants. En cas d'accident, elle est présumée responsable. Elle peut toutefois s'exonérer de cette responsabilité si les parents sont présents. Elle possède une assurance responsabilité civile professionnelle.

Chez l'assistante maternelle

La nounou doit exercer une attention constante sur les enfants. À défaut, elle peut être tenue pour responsable en cas d'accident :

- Notons qu'elle est présumée responsable quand les enfants sont en bas âge.
- Pour des enfants plus grands, les parents doivent apporter la preuve d'une faute.

L'assistance maternelle possède une assurance responsabilité civile professionnelle souscrite comme extension de son contrat habitation, comme contrat indépendant, ou comme contrat collectif si elle adhère à une association professionnelle.

Les parents doivent vérifier que la nounou possède bien une assurance responsabilité civile professionnelle au moment de l'embauche et réclamer une attestation chaque année.

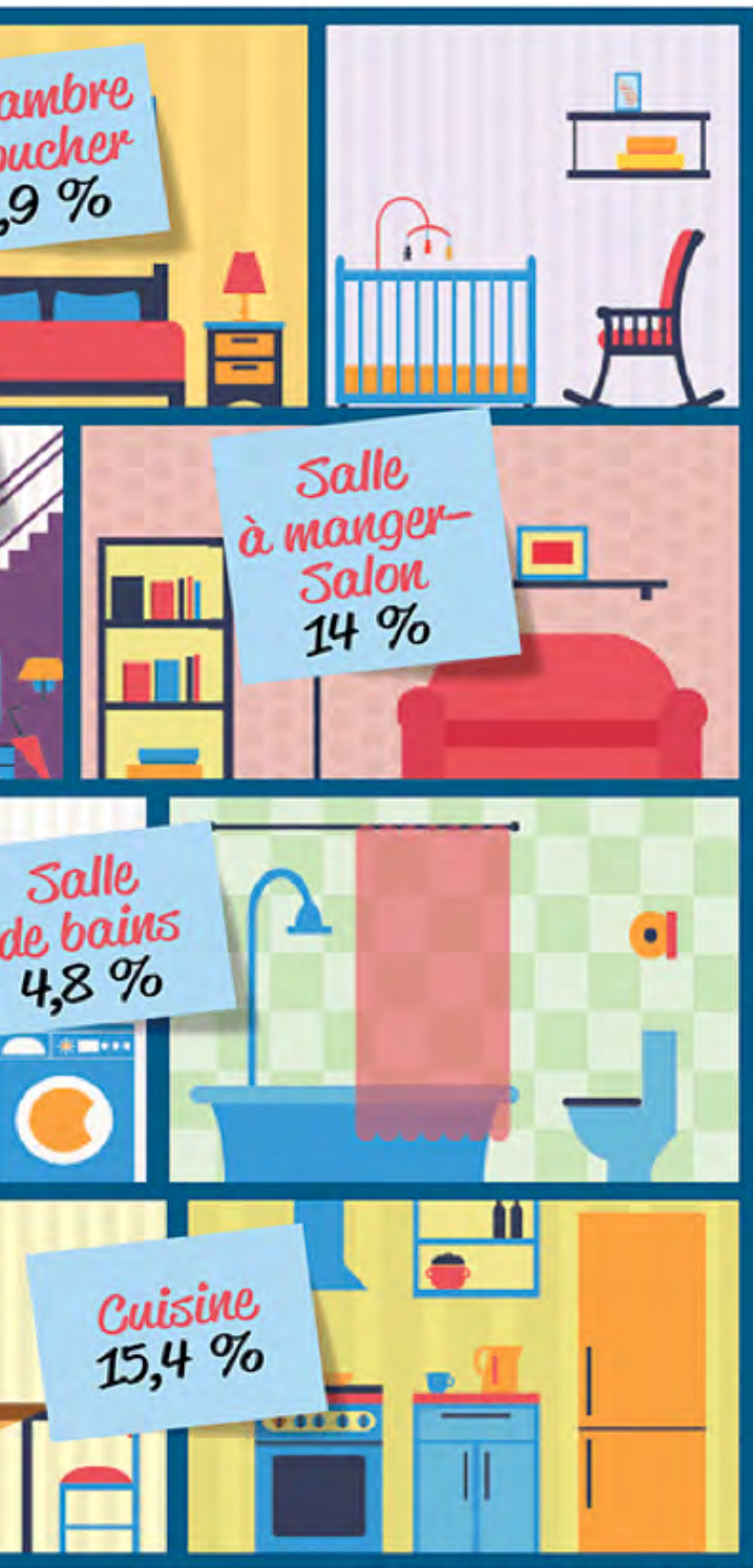
Au domicile des parents

Dans ce cas, tout dépend du statut de la garde d'enfant :

- Une garde à domicile doit avoir souscrit une assurance responsabilité civile professionnelle.
- Une jeune fille au pair ne dispose d'aucune assurance personnelle puisqu'elle est considérée comme un membre de la famille. Les parents doivent vérifier leur police d'assurance « habitation » et responsabilité civile.
- La baby-sitter occasionnelle peut compter sur le contrat multirisque habitation de ses parents.
- Les grands-parents ne sont pas assurés dans ce contexte.



Un problème de santé publique méconnu : Les accidents domestiques



SOURCE : SÉCURITÉ CIVILE/PARENTS

Tous accidents du quotidien ne se valent pas dans les espaces politique et médiatique. On peut s'en apercevoir en comparant les accidents domestiques à ceux de la circulation. Les premiers tuent quasiment autant qu'il y a 20 ans en France et apparaissent peu dans les débats publics alors que les seconds y figurent fréquemment en dépit du fait qu'ils sont trois fois moins meurtriers et en régression quasi constante depuis les années 1970. Les aléas du domicile (logement, jardin, cours, garage et autres dépendances) provoquent en effet, selon l'Institut de veille sanitaire (INVS), 11 500 décès chaque année en France : par chute, noyade, brûlure, morsure, piqûre, suffocation ou intoxication. Ils causent ainsi plus de la moitié des tués et des blessés par accidents de la vie courante (ACVC) qui sont à l'origine d'environ 20 000 décès annuels, soit la troisième cause de mortalité derrière les maladies cardiovasculaires et le cancer.

Les accidents de la vie courante (Ac-VC) sont définis comme les « traumatismes non intentionnels » qui surviennent dans un cadre domestique (à la maison, ou dans ses abords immédiats) ou à l'extérieur (dans un magasin, sur un trottoir...), dans un cadre scolaire, lors d'une pratique sportive, etc. Cette définition exclut les accidents de la circulation et les accidents du travail. Les Ac-VC sont à l'origine de 5 millions de recours aux urgences, plusieurs centaines de milliers d'hospitalisations. Ils constituent ainsi un problème majeur de santé publique pour lequel les actions de prévention sont essentielles et insuffisamment développées.

Les accidents sont si vite arrivés que la prévention est de rigueur. En France, on recense chaque année 2,7 millions d'accidents domestiques, causes de brûlures graves et de décès (18 500 français meurent chaque année d'un accident de la vie courante) Alors autant les éviter le plus possible !

Ces accidents touchent surtout les personnes âgées et les enfants en bas âge. En tête chez les enfants : chutes, étouffements, noyades, intoxications, brûlures et électrocutions. Des conseils, qui relèvent surtout du bon sens.

Une casserole verte

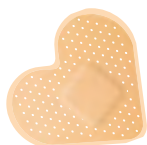
sur l'air d'une souris verte

Une casserole verte
Sur la cuisinière
Je l'attrape par la queue,
Elle me brûle des pieds aux ch'veux.
J'ai mal et je pleure
Arrivent les docteurs
« jamais t'attrap'ras
La casserole qui dépass'ra ! »

La première clé de la prévention des accidents de la vie courante :

NE JAMAIS LAISSER L'ENFANT SEUL.

Sécuriser sa cuisine.



Les dangers et les risques :

- Les produits d'entretien : intoxication par absorption, par inhalation, brûlure par contact,
- Objets tranchants : coupure, section, hémorragie,
- Plaques de cuisson, cuisinière, casseroles, four, ... : brûlures,
- Micro-ondes : brûlure par ingestion, ou par protection,
- Appareils de chauffage, bouteilles de gaz : brûlure, asphyxie, intoxication par monoxyde de carbone.



La prévention à mettre en place :

- Ranger hors de portée des enfants dans des placards munis de sécurité, type bloc-porte,
- Conserver les produits dans leur emballage d'origine pour les identifier,
- Ne pas mélanger les produits entre eux, se conformer à la notice d'utilisation,
- Débrancher les appareils ménagers après chaque utilisation,
- Tenir les appareils ménagers et les objets tranchant hors de portée des enfants, bien fermer le lave-vaisselle,
- Tourner les manches des casseroles et des poêles vers l'intérieur de la cuisinière ou des plaques de cuisson, pour qu'ils ne dépassent pas du plan de travail et utiliser le feu le plus éloigné du bord,
- Si le four n'a pas d'indication « porte froide » installer une grille ou plaque de protection (une porte de four peut chauffer à 130°),
- Toujours vérifier la température des aliments après les avoir mélangés, attention aux projection à l'ouverture,
- Privilégier le réchauffage au bain-marie ou au chauffe-biberon,
- Faire vérifier annuellement par un professionnel tous les appareils de chauffage ou de production d'eau chaude,
- Dégager les bouches d'aération nécessaires à une bonne ventilation des pièces,
- Fermer le robinet d'arrivée de gaz après chaque utilisation (vérifier la date de validité du tuyau),
- Possibilité d'installer un détecteur de monoxyde de Carbone, comme l'obligation du détecteur de fumée,
- Ne pas ranger les sacs plastique, sacs poubelles et sacs de congélation à portée de main des enfants.

Enfin l'enfant n'a rien à faire dans la cuisine !



Sécuriser la salle de bain.



Les dangers et les risques :

- L'espace de change : chute
- Baignoire, accessoires de bain (anneau de bain, siège, ...) : noyade, chute, brûlure
- Produits de toilette, armoire à pharmacie, produits d'entretien : intoxication, allergie
- Appareil électriques, tranchants (rasoirs, ciseaux, ...) : électrocution, brûlure, coupure
- Système de verrouillage de la porte : enfermement



La prévention à mettre en place :

- Préparer à l'avance tout ce dont vous aurez besoin et l'installer à portée de main, pour toujours garder une main sur bébé,
- Ne jamais laisser l'enfant sur la table à langer sans avoir une main posée sur lui,
- Privilégier les robinets thermostatiques; vérifier la température de l'eau du bain à 37°,
- Ne jamais laisser un enfant seul dans le bain (10 cm d'eau suffisent à se noyer),
- Éviter tous les accessoires de bain qui ne procurent aucune sécurité et n'empêchent pas la noyade,
- Mettre hors de portée des enfants TOUS les produits de toilette et cosmétiques, les médicaments et les produits d'entretien,
- Ne pas utiliser de bloc désinfectant pour les WC, ni de désodorisant,
- Débrancher les appareils après utilisation (sèche-cheveux, lisseur, rasoir, chauffage d'appoint, ...) ne pas utiliser de rallonge électrique, ni de multiprise,
- Mettre hors de portée de main tous objets tranchants ou piquants (rasoir, ciseaux, lime, pince à épiler, ...),
- Prévoir un verrouillage de la porte à hauteur d'adulte ET un déverrouillage extérieur,
- Il existe des thermomètres de douche qui se fixent directement au pommeau et alertent avec une alarme sonore et visuelle si la température dépasse 41°C.

Enfin l'enfant n'a rien à faire seul dans les salles d'eau !

Le balcon

sur l'air de Cadet Roussel :

Je vis dans une jolie maison avec un très joli balcon.
Je vis dans une jolie maison avec un très joli balcon.
Mais si je grimpe sur la barrière
Quelle catastrophe je tombe par terre.
Ah, ah, ah oui vraiment,
Si je me penche c'est l'accident !
Ah ah ah oui vraiment,
Si je me penche c'est l'accident !

“ Quand les comptines font de la prévention d'ACVC (accident de la vie courante) ”



Sécuriser la chambre.



Les dangers et les risques :

- Lit, literie : chute
- Mobiles, bijoux, peluches, ... : étouffement
- Tour de lit, oreiller, couverture, ... : étouffement, échauffement
- Température de la pièce : coup de chaleur.

La prévention à mettre en place :

- Utiliser du matériel homologué, adapté et en très bon état : les enfants sont dans des lits pour enfants et non dans des lits pour adultes,
- Le lit doit être individuel et le matelas adapté à celui-ci (ne pas rajouter de matelas, surtout dans les lits parapluie),
- Le matelas doit être protégé par un drap adapté et changé régulièrement,
- Les lits superposés aux normes NF et CE pour des enfants de 6 ans et plus,
- Le lit doit être loin d'une fenêtre, d'une commode, d'un meuble ou d'un radiateur,
- L'enfant ne doit pas pouvoir attraper et donc décrocher le mobile (qui n'est pas indispensable à l'endormissement !),
- Enlever du lit les bijoux, les peluches, les objets avec cordelette,
- Utiliser des turbulettes ou surpyjamas adaptés à la taille de l'enfant,
- Utiliser un thermomètre mural pour cette pièce de sommeil, pour vérifier que la pièce est à 20°,
- Aérer la pièce tous les jours avant et après une période de sommeil.

Enfin la température idéale pour le sommeil est de 18 à 20° !

Éviter les chutes, les étouffements, les électrocutions



- **MAISON À ÉTAGE** : Installer une barrière de sécurité aux normes **en haut et en bas** des escaliers. Il existe des barrières qui s'installent facilement, sans avoir besoin de percer.
- **Ne jamais mettre d'objet, de chaise ou de meuble sous une fenêtre**, pour éviter que bébé escalade et puisse l'atteindre. Si possible, **verrouillez la fenêtre**. Une enquête, menée en 2013 par l'INPES indique que les accidents de défenestration concernent majoritairement des enfants de moins de 6 ans (62%), et plus particulièrement des garçons (70%). Ces accidents ont principalement lieu au printemps et en été, notamment pendant les heures de préparation des repas. Dans 50%, un meuble se trouvait sous l'ouvrant. Dans 82% des chutes, un adulte était présent dans le logement.

- **Matérialiser les baies vitrées** pour éviter les coups.

- **Ne jamais laisser un enfant sans surveillance dans sa chaise haute**, même attaché. Malgré le harnais, les enfants arrivent à glisser leurs genoux en dehors de celui-ci et à se lever !

- **Ne jamais laisser un bébé seul sur la table à manger**, même nourrisson, il peut se retourner !



- **Lorsque bébé commence à tenir debout**, son équilibre est encore fragile; éloigner ou enlever la table basse pour éviter qu'elle ne bascule sur lui quand il perd l'équilibre.

- **Quoi de plus amusant pour un enfant que de mettre ses petits doigts dans la prise ?** Pour éviter les problèmes, penser aux cache-prises dans toutes les pièces. Attention de ne pas perdre la clé de sécurité, sinon il vous sera impossible de les enlever. Cacher aussi les fils et autres multiprises.

- **Pour éviter que bébé ne se coince les doigts**, penser à fermer les portes ou acheter des blocs-portes. Il existe aussi sur le marché des blocs-placards et bloc-tiroirs, des protections anti-pince doigts.

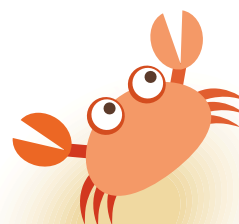
- **Attention aux petits objets**, comme les pièces de monnaie, les boutons, ... et notamment aux jouets du plus grand, comme les « Playmobil » ou les « Lego ». Ces petites pièces sont fréquemment la cause d'étouffement.

- **Si vous prenez l'apéro avec vos amis sur la table basse**, soyez extrêmement vigilants. Votre bébé à vite fait d'attraper une olive, une cacahuète ou des bonbons pour les gourmands et de s'étouffer avec.

Sécuriser la chambre.

Les dangers et les risques :

- Cheminée, insert, poêle : brûlures, chutes.
- Escalier escabeau, mezzanine, chaise haute, transat, ... : chute
- Table basse, meuble tapis, nappe, étagères, pot de fleurs, ... : chute, blessure, coup
- Boissons alcoolisées : intoxication
- Rideaux, cordons, ... : étranglement
- Plantes : empoisonnement, intoxication, étouffement, irritation, allergie...
- Espaces de jeux, coffres à jouets : asphyxie, pincement, écrasement, section de doigts, étouffement.



La prévention à mettre en place :

- Rendre les zones dangereuses inaccessibles aux enfants (cheminée, poêle, bar ...) en installant des barrières ou grille de sécurité,
- Installer des barrières de sécurité aux normes en haut et en bas des escaliers, avoir des contremarches ou bloquer l'accès aux marches par l'arrière,
- Ne pas installer le transat, en hauteur (canapé, meuble, table, ...) le couffin ou cosy avec bébé dedans,
- Protéger les angles des meubles et tables par des protections adaptées,
- Fixer au sol les 4 coins d'un tapis, pour éviter de se prendre les pieds dedans,
- Fixer les étagères au mur; posées au sol cela n'empêche pas de basculer. Vérifier la stabilité des meubles, chaises et fauteuils, pots de fleurs, ... afin que l'enfant ne les fasse pas basculer sur lui,
- Éviter de mettre des nappes qui font glisser tout ce qu'il y a sur la table si on tire dessus,
- S'assurer que les rideaux et leurs cordons sont bien fixés et inaccessibles aux enfants,
- Mettre les plantes et par la même occasion les billes d'argile hors de portée des enfants,
- Utiliser des jeux et jouets conformes aux normes NF et ADAPTES A L'AGE DE L'ENFANT, vérifier fréquemment l'état des jeux et les jeter si nécessaire (un jeu réparé reste plus fragile). Cela permet également de vérifier le contenu des coffres et éliminer les petits intrus,
- Mettre un système de sécurité de blocage du dessus du coffre, qui empêche la fermeture complète.

Enfin faire preuve d'observation et de bon sens !



Différents types d'accidents domestiques et leurs conséquences

Dans les conséquences favorables, l'expérience malheureuse permet par la suite à l'enfant de prendre conscience du danger. Mais il peut également, avoir des problèmes psychologiques avec une peur ou des cauchemars.

Traumatismes par chutes, blessures et morsures

Pour les chutes, on retrouve :

- chez le nourrisson : les chutes de la table à langer ou du canapé
- chez l'enfant plus grand (quand il commence à marcher) : les chutes de sa hauteur, de la chaise haute, dans les escaliers, d'une fenêtre ouverte, ...
- Les chutes peuvent provoquer des lésions importantes à la tête et au cerveau.

Pour les blessures, les mains des enfants sont particulièrement exposées : elles sont en avant et permettent l'exploration. On retrouve :

- des doigts écrasés dans une porte,
- des plaies de doigts, de mains, autres, provoquées par un objet tranchant (ciseaux, scie, couteau, etc.)
- les plaies sur les coins de tables basses.

Pour les morsures : des plaies causées par un animal domestique (chien, chat, ...).

Brûlures

Les enfants peuvent se brûler de multiples façons :

- s'ébouillanter avec des liquides chauds : lait, l'eau trop chaude du bain, la tasse de thé posée sur la table, huile bouillante, le biberon réchauffé au micro-onde, ...
- avec les flammes d'un barbecue, de la cheminée, un incendie, un appareil à gaz (campings, réchauffe plats), ...
- avec objets chauds : un fer à repasser, les plaques électriques, une poêle dont la poignée est « attrapable », une porte de four brûlante, ...
- brûlures électriques : des fils électriques dénudés, les doigts dans une prise électrique.
- brûlures chimiques : projection de produits corrosifs, explosion de batterie ou de piles (acides)
- avec le soleil.

Il faut 3 secondes à un enfant pour causer une brûlure du 3e degré avec de l'eau à 60°C alors qu'il faut 7 secondes chez un adulte, et cela passe à 1 minute pour de l'eau à 50°C contre 8 minutes chez d'adulte.

Électricité : il faut distinguer électrocution et électrisation :

- Électrocution : le courant électrique passe par le cœur et provoque un arrêt cardiaque,
- Électrisation : le courant électrique provoque des lésions graves après son passage sur le corps et dans le corps.

Intoxications

La grande majorité des produits utilisés quotidiennement y compris les cosmétiques contiennent des substances dangereuses si elles sont avalées, respirées, ou en contact avec la peau, les yeux, ou la bouche. L'action de ses produits peut être rapide sur les fonctions vitales de l'enfant avec perte de connaissance, coma, arrêt cardio-respiratoire, lésions respiratoires graves, hémorragies internes, etc.

L'enfant peut ingérer des médicaments, des produits ménagers (eau de Javel,...), de l'alcool, des produits agricoles (mort aux rats, insecticides...), des végétaux (lauriers roses, champignons...). L'enfant est malheureusement victime de sa curiosité et de sa gourmandise (des boules antimites prise pour des bonbons). L'enfant victime est plus souvent de sexe masculin et l'âge de prédilection est moins de 4 ans.

Il peut également être intoxiqué par le monoxyde de carbone (CO). Souvent cette intoxication est collective ou familiale (15% des cas concernent des enfants). Elle provoque des maux de tête, vertiges, nausées, vomissements, fatigue importante, mais aussi troubles de la mémoire, de la conscience, des convulsions, etc. Attention également aux plantes car un grand nombre contiennent des produits actifs responsables d'allergies, de troubles digestifs, cardio-vasculaires ou neurologiques.

Plantes d'intérieur ou plantes d'extérieur : les jeunes enfants sont les plus touchés de par leur curiosité à découvrir le monde. Troubles du sommeil, irritation cutanée, hypersensibilité à la lumière du jour, crampes, vomissements, diarrhées pouvant s'avérer mortelles peuvent s'en suivre.

Suffocation et asphyxie

La majorité des accidents par étouffement touche des enfants de moins de 6 ans.

Le premier danger d'étouffement est le lit avec :

- les couettes et oreillers,
- le matelas dont la taille n'est pas adaptée au lit,
- des barreaux de lits trop espacés et entre lesquels l'enfant peut passer la tête et se pendre.

Des « fausses routes » peuvent être dues à de petits objets ou petits aliments :

- des boutons, des bouchons, des billes, de la monnaie, un morceau de jouet défectueux, ...
- des fèves, des cacahuètes, des olives, etc.

L'étouffement peut survenir avec des sacs plastique.

La strangulation peut survenir avec un collier, foulard, ceinture, écharpe, cordon de rideau, etc.

Une cause d'étouffement peut aussi être un animal domestique avec notamment le chat qui se couche dans le berceau ou le lit de l'enfant quand il dort.

Noyades

Le mécanisme en cause est la submersion qui entraîne une asphyxie mécanique provoquée par :

- Soit l'inondation des voies respiratoires par le liquide,
- Soit l'inhibition cardiorespiratoire brusque due au contact de l'eau froide sur la peau et les muqueuses.

La détresse respiratoire aiguë peut être fatale en moins de 5 minutes si personne n'intervient.

Un enfant peut se noyer dans l'eau de son bain, dans un récipient s'il y plonge la tête, dans une piscine, dans de l'eau de source etc.

Un bébé peut se noyer dans 10 cm d'eau : il suffit que son visage soit totalement sous l'eau. Incapable de relever la tête, il perd rapidement connaissance. Dans la plupart des cas, le bébé ou l'enfant plus grand a été laissé seul dans son bain, ou dans un transat de bain, quelques instants.

Les seaux d'eau posés sur le sol sont aussi à l'origine de noyade chez l'enfant qui commence à se déplacer seul.

Les récipients industriels utilisés à des fins domestiques sont très dangereux car ils sont résistants et stables, contrairement aux seaux : ils ne permettent pas au tout-petit qui plonge dedans de le faire plier ou basculer lors de la chute.

Les noyades autour de la maison : tout point d'eau, puits, citerne, tonneau de récupération d'eau, lavoir, petit bassin d'agrément, mare aux canards, abreuvoir, fosse septique et fosse à purin constituent un danger potentiel permanent pour le tout-petit qui découvre ces zones attrayantes et dangereuses pour lui. L'enfant tombe toujours accidentellement et il est incapable de s'en échapper tout seul, comme il est incapable d'appeler à l'aide.

Dans la plupart des cas, la noyade est aggravée parce que les adultes qui cherchent l'enfant ne pensent pas le retrouver dans ces lieux.





PROPOSITIONS DE FORMATIONS



Thèmes	Nb de jours	Objectifs de la formation
Mieux comprendre les stéréotypes de genre pour renforcer l'égalité fille-garçon	14 h : 2 jours	Renforcer l'égalité des filles et des garçons dès le plus jeune âge en luttant contre les stéréotypes dans leur pratique quotidienne.
Favoriser la bienveillance envers les enfants, prévenir « les douces violences »	21 h : 3 jours	Se situer dans une démarche bienveillante envers les enfants accueillis, tout en prévenant les situations de « douces violences » du quotidien.
Préparation du certificat « Sauveteur Secouriste du Travail » (SST)	14 h : 2 jours	À l'issue de la formation, le stagiaire sera en mesure d'intervenir pour porter secours à toute personne victime d'un accident et/ou d'un malaise et de mettre en application ses compétences de prévention pour contribuer à la diminution des risques d'atteinte dans son quotidien professionnel. La formation permettra de : - Situer le cadre juridique de son intervention. - Réaliser une protection adaptée. - Examiner la victime avant/et après pour la mise en œuvre de l'action choisie en vue du résultat à obtenir. - Faire alerter ou alerter en fonction des procédures existantes. - Secourir la victime de manière appropriée. - Mettre en œuvre ses compétences en matière de protection au profit d'actions de prévention.
Recyclage « Sauveteur Secouriste du Travail » (SST)	7h : 2 jours	Effectuer une révision globale de tous les gestes de secourisme et une actualisation des techniques de secourisme.
Organisation, aménagement et sécurisation de l'espace professionnel	21h : 3 jours	Détecter les dangers réels ou potentiels du domicile en proposant des solutions de sécurisation et d'aménagement en tenant compte des besoins de chacun.



« FORMATIONS À DISTANCE »

Vous souhaitez réaliser une formation, mais les jours et horaires proposés en présentiel ne sont pas en adéquation avec vos disponibilités, vous pouvez vous former à distance.

L'organisme **FORM'ASSMAT**, propose de suivre à distance des formations sur une plateforme dédiée. Un compte personnel vous sera créé avec un identifiant et un mot de passe pour vous permettre de suivre la formation à votre rythme. Il n'y aura aucune contrainte horaire, seulement une durée minimum à faire pour que votre attestation de fin de formation vous soit délivrée.

Vous pouvez tester la plateforme gratuitement sur le site :
<https://www.formassmat.fr/nos-formations-a-distance>

Les formations sur les thématiques de la petite enfance sont **100% prises en charge avec un financement IPERIA**. Au Relais APE nous vous accompagnons dans la constitution du dossier.

Voici des exemples de thématiques proposées :

- Éveil des enfants, le jeu sous toutes ses formes, (niveau 1, 21h)
- Accompagnement dans les actes du quotidien et autonomie de l'enfant, (niveau 2, 21h)
- Alimentation de l'enfant de moins de 3 ans, (21h)
- Gérer son stress en situation professionnelle, (14h)
- Prendre soin de soi et prévenir l'épuisement professionnel, (14h)
- Parler avec un mot et un signe, (niveau 1, 21h)
- Parler avec un mot et un signe, (niveau 2, 14h)
- Droits & devoirs dans l'exercice de son métier, (21h)
- Favoriser la bienveillance envers les enfants, prévenir les douces violences, (21h)

Vous avez une période sans employeur, vous pouvez utiliser votre CPF pour réaliser des formations certifiantes, voici les formations proposées par FORM'ASSMAT :

- Se former à l'anglais niveaux débutant et intermédiaire, (40h)
- Se former à l'espagnol niveau débutant et intermédiaire, (40h)
- Se former à la langue des signes françaises, (40h)
- Se former aux logiciels de la bureautique (Excel, Word, Power Point), (60h)

Vous souhaitez réaliser une formation :

contactez Elisa BULTEAU
06 47 14 27 39
ou e.bulteau@agallo-royan.fr





SOS Bobos

les produits indispensables à la trousse de secours de bébé

Numéros d'urgence

Glisser à l'intérieur de votre trousse de secours, les numéros de votre, **médecin traitant, hôpital le plus proche et personnes de confiance** à contacter en cas de besoin.

Pour les assistants maternels : les numéros de chaque parent.

Un thermomètre

Parce que la **fièvre** peut survenir à **n'importe quel moment** et que ce n'est jamais le bon !

Du sérum physiologique

En cas de **rhume**, ou si une impureté s'est logée dans l'œil, ou une petite blessure.

Une poche réfrigérante

En cas de **bosse** et de coup

Une pince à écharde

Une paire de ciseaux à bouts ronds

Des pansements de différentes tailles

Pour les enfants, il existe des **pansements rigolos** à l'effigie de leurs héros préférés.

Une bande

Des compresses stériles

Du sparadrap

La cuisine

sur l'air de *dansons la capucine* :

Il y a dans la cuisine,
Des choses branchées partout,
De drôles de machines,
Mais ce n'est pas pour nous !

Ouyouyoville....

Il y a dans la cuisine,
Des couteaux qui coupent tout,
Casserolles qui dégoulinent,
Mais ce n'est pas pour nous !

Ouyouyoville....

Il y a dans la cuisine,
Un four qui brûle tout,
Produits et bouteilles vides.

Mais ce n'est pas pour nous !

Ouyouyoville....



Faire attention aux plus petits

sur l'air de *Sur le pont d'Avignon* :

En haut du toboggan, on attend,
on attend.

En haut du toboggan,
on attend bien patiemment.

Les petits prennent leur temps.
Et les grands font doucement.

En haut du toboggan, c'est ainsi,
c'est ainsi.

En haut du toboggan
que tout le monde est content.



calendrier

JUILLET 2021

Retrouvez le programme sur le site de la Communauté d'Agglomération Royan Atlantique :

www.agglo-royan.fr

l.cigliar@agglo-royan.fr / 05 46 38 33 26

lundi	mardi	mercredi	jeudi	vendredi
<p>Les activités de l'été commencent à 10h00 dès le 5 juillet. <i>Puisque vous avez la possibilité de manger au relais à la fin de la matinée.</i> Vous pourrez déposer les repas dans le frigo afin de respecter la chaîne du froid et vous pourrez réchauffer les petits plats sur place.</p>			1 MON HISTOIRE À MOI 9h30 - Relais	2 SORTIE CALECHE 10h - St-André-de-Lidon
5 PEINTURE EN COUCHE 10h00 - Relais	6 PEINTURE EN COUCHE 10h00 - Relais	7	8 PEINTURE EN COUCHE 10h00 - Relais	9 PEINTURE EN COUCHE 10h00 - Relais
12 TRÉSOR D'ÉTÉ - PARTIE 1 10h00 - Relais	13 TRÉSOR D'ÉTÉ - PARTIE 1 10h00 - Relais	14 FÉRIÉ	15 TRÉSOR D'ÉTÉ - PARTIE 1 10h00 - Relais	16 TRÉSOR D'ÉTÉ - PARTIE 1 10h00 - Relais
19 JEUX D'EAU ET DE BULLES 10h00 - Relais	20 JEUX D'EAU ET DE BULLES 10h00 - Relais	21	22 JEUX D'EAU ET DE BULLES 10h00 - Relais	23 JEUX D'EAU ET DE BULLES 10h00 - Relais
26 TRÉSOR D'ÉTÉ - PARTIE 2 10h00 - Relais	27 TRÉSOR D'ÉTÉ - PARTIE 2 10h00 - Relais	28	29 TRÉSOR D'ÉTÉ - PARTIE 2 10h00 - Relais	30 TRÉSOR D'ÉTÉ - PARTIE 2 10h00 - Relais

